



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE
DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

36, rue Principale, Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2026
ORDRE DU JOUR

000	OUVERTURE DE LA SÉANCE
0-1	Ouverture de la séance
0-2	Adoption de l'ordre du jour
0-3	Adoption des procès-verbaux A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2026
100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal
110-1	Frais de défense d'élus municipaux
130	Gestion financière et administrative
130-1	Approbation du journal des achats en lot du mois d'août 2026
130-2	Dépôt du relevé bancaire d'août 2026
130-3	Rapport du suivi budgétaire
130-4	Approbation des salaires du mois d'août 2026
130-5	Budgets soupers de Noël
130-6	Photocopieur, meubles désuets et mur de la salle municipale
130-7	Virements de crédits budgétaires
130-8	Protection d'assurance municipale
130-9	Calendrier de conservation
130-10	Liste des documents admissible à la destruction documentaire
160	Ressources humaines
160-1	Embauche d'un directeur d'urbanisme et soutien opérationnel
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
200-1	Rapport des activités du service de sécurité incendie d'août 2026
200-2	Annulation des frais de camion incendie avec la Ville de Gracefield
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
300-1	Résumé du comité de voirie du 14 août 2026
300-2	Rapport du contremaître des travaux publics
300-3	Entente avec la Fédération Québécoise des Municipalités
300-4	Vente d'un amas de terre végétale et décapage du sol
300-5	Déneigement – Chemin des Pins
300-6	Location d'un garage municipal en période hivernale
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
400-1	Rapport de l'usine d'épuration du mois d'août 2026
400-2	Rapport de l'eau potable du mois d'août 2026
400-3	Adoption du Guide des encombrants
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
600-1	Rapport des permis émis pour le mois d'août 2026
600-2	Demande CPTAQ-2026-002
700	LOISIRS ET CULTURE
800	CORRESPONDANCE
800-1	Demande d'appui – Blue Sea – Opposition à l'interdiction de nouveaux chemins, morcellements et l'interdiction de construction sur un terrain enclavé
900	VARIA

Procédure pour la période de question :

Durant la séance, un maximum de deux (2) questions par personne sera accepté, pour un maximum de deux (2) minutes chacune.

La personne qui pose la question doit se lever et se nommer.

**Traitons les élu(e)s
municipaux comme du monde**



... les employé(e)s aussi!

